



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



E-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP nnn/24

Date de publication : 19 DEC

Objet: Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) COMSOPGN Le Blanc (36).

En vigueur: Du 02 janvier 2025 au 15 avril 2026

Lieu: FIR: Bordeaux LFBB - AD : Le Blanc LFEL



Extrait carte 1/500 000 IGN - Édition 2024

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations MI spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

GESTIONNAIRE

COMSOPGN Le Blanc

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : pénétration interdite H24 à l'exception des aéronefs :

- assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone après coordination téléphonique avec le gestionnaire (Tél : 02 18 27 21 57),
- ayant obtenu une autorisation du gestionnaire avec un préavis minimum de 48 HR, ainsi que les éléments de pénétration de la zone.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des portions des espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALESLimites latérales

46°36'48" N - 001°03'55" E

arc horaire de 0.30nm de rayon centré sur

46°37'06" N - 001°03'55" E

46°37'06" N - 001°04'21" E

46°36'48" N - 001°03'55" E

Limites verticales

SFC/ 1900ft AMSL

ORGANISMES À CONTACTER

- Bureau de la défense et de la sécurité nationale à la DGGN - Mail : bdsn.sdef.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

———— Fin du texte à publier ————